

A.L.J.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40.000,00 €
Siège social : Les Retraches, Route de Toulon
83340 LE LUC EN PROVENCE
RCS DRAGUIGNAN N°915.209.639

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE
DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux janvier à 09h00, les associés de la Société A.L.J. se sont réunis en assemblée générale annuelle ordinaire, sur convocation du Président, au siège de la LECASUD, ZI Les Lauves, 83340 LE LUC EN PROVENCE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2025 ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L.227-10 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2025 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce ;
- Rappel sur les distributions de dividendes antérieures ;
- Dépenses non déductibles fiscalement ;
- Rémunération du Président ;
- Pouvoirs à donner en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Monsieur Loic FARACO préside la séance en qualité de Président de la Société.

Madame Aurélie SUSINI et Monsieur Thierry BESNIER, actionnaires présents, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Thierry MAILFERT, est désigné comme secrétaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Les Co-Commissaires aux comptes, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que tous les associés sont présents ou représentés.

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2025 ;
- le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés ;
- le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.227-10 et suivants du Code de commerce ;
- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2025 ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été communiqués aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège de la Société.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée, puis il fait donner lecture à l'assemblée :

- du rapport de gestion ;
- des rapports des Commissaires aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve lesdits rapports et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025, lesquels font apparaître un bénéfice de deux millions quatre cent cinquante-quatre mille cent trente-deux euros (2.454.132 €), tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025 faisant apparaître un bénéfice de deux millions quatre cent cinquante-quatre mille cent trente-deux euros (2.454.132 €) de la manière suivante, à savoir :

- Au poste Autres Réserves : la somme de 2.054.132 €.
- A titre de dividendes : le reliquat du résultat de l'exercice à savoir 400.000,00 €, à proportion des droits des associés, à savoir :

Associé	Nombre de titres	Dividendes distribués
Mr Loic FARACO	2.799.995	279.999,50 €
Mme Aurélie SUSINI	1.199.996	119.999,60 €
Mr Thierry BESNIER	1	0,10 €
SAS SOCODAG II	1	0,10 €
SAS AUREDIS	1	0,10 €
SAS NIKAIADIS	1	0,10 €
SAS SEYDIS SHO	1	0,10 €
SAS SO.SU.MAR	1	0,10 €
SAS SUDALP II	1	0,10 €
SAS HYPERGRASSE	1	0,10 €
LECASUD	1	0,10 €
TOTAL	4.000.000	400.000,00 €

L'Assemblée décide que le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est rappelé que, depuis le 1er janvier 2018, les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis, l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres sont désormais répartis de la manière suivante :

- Capital social :.....40.000 €
- Réserve légale :.....4.000 €
- Autres Réserves :..... 4.070.277 €
- Provisions réglementées :.....25.704 €

Montant des capitaux propres : 4.139.981 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, et après avoir rappelé qu'il s'agit du troisième exercice social, prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes jusqu'à présent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 mars 2025, lesquels font apparaître un résultat net des entreprises intégrées et un résultat net de l'ensemble consolidé ressortant à 3.077.469 €, et un résultat revenant à l'entreprise consolidante ressortant à 3.077.451 €, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve lesdits rapports et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé au Président, à savoir :

- Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses suivantes non déductibles du résultat fiscal relevant des articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts :

- Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal tous les pouvoirs à l'effet de procéder à tous dépôts, publications et formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Il est expressément convenu que, par dérogation aux règles de preuve édictées par le Code civil, et plus particulièrement par l'article 1375 dudit Code, l'établissement d'un original par signataires des présentes ne sera pas requis à titre de preuve des engagements pris par lesdits signataires.

Les signataires reconnaissent et acceptent que (i) les présentes soient signées par voie de signature électronique via la plateforme Docusign en application des articles 1367 et suivants du Code civil et (ii) que la transmission électronique des présentes ainsi signées vaille preuve, par les signataires, de l'existence, de l'origine, de la réception de l'intégralité du procès-verbal d'assemblée générale.

En outre, les signataires prennent acte de ce que le rédacteur des présentes a pris toutes les diligences qu'il a estimées pertinentes aux fins de s'assurer de l'authentification de l'identité des signataires et lui donne quitus de ce chef.

En conséquence de ce qui précède, les signataires reconnaissent et acceptent que le procès-verbal d'assemblée générale est définitif à la date de ce jour.

Monsieur Loic FARACO
Président de séance

Signed by:

93DFC08E46E74AD...

Madame Aurélie SUSINI
Scrutateur

Signé par :

71397AD003384FB...

Monsieur Thierry BESNIER
Scrutateur

Signé par :

D454DC0D8673479...

Monsieur Thierry MAILFERT
Secrétaire

DocuSigned by:

A9DCF77E6611429...

GROUPE ALJ

**Les Retraches – Route de Toulon
83340 LE LUC-EN-PROVENCE**

**COMPTES CONSOLIDES
AU 31.03.2025**

Copie certifiée
conforme à
l'original

Signed by:

93DFC08E46E74AD...

COMPTES CONSOLIDES

Pages

I - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES :

Bilan consolidé.....	4
Compte de résultat consolidé	5

II - ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES :

1 – Périmètre de consolidation et faits caractéristiques.....	8
2 – Principes comptables, méthodes de consolidation	11
3 – Explication des postes du bilan et du compte de résultat	
et de leurs variations	16
4 – Informations complémentaires	23

I – BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

Groupe ALJ

Comptes consolidés au 31.03.2025

BILAN ACTIF	31.03.2025	31.03.2024
	Net	Net
Immobilisations incorporelles	7 356 674	7 283 292
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	7 281 228	7 281 228
Immobilisations corporelles	24 128 628	25 642 399
Immobilisations financières	2 583 910	2 429 202
Titres mis en équivalence	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	34 069 212	35 354 893
Stocks et en-cours	8 451 214	7 812 235
Clients et cptes rattachés	546 810	419 498
Autres créances et cptes de régul (1)	3 040 770	3 193 527
Valeurs mobilières placement	1 000 000	2 000 000
Disponibilités	3 551 957	2 077 662
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET	16 590 751	15 502 922
TOTAL ACTIF	50 659 963	50 857 814

BILAN PASSIF	Exercice 31.03.2025	Exercice 31.03.2024
Capital	40 000	40 000
Primes	0	0
Réserves consolidées	4 806 187	2 172 766
Résultat consolidé	3 077 451	2 633 421
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE	7 923 638	4 846 186
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	124	119
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	30 716	37 174
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES (2)	161 801	170 974
Emprunts et dettes financières	30 202 881	34 020 948
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 047 816	6 338 238
Autres dettes et comptes de régularisation	6 292 987	5 444 175
TOTAL DETTES	42 543 685	45 803 361
TOTAL PASSIF	50 659 963	50 857 814
(1) Dont Impôts différés Actif :	55 079	33 884
(2) Dont Impôts différés Passif :	582 413	640 424

Groupe ALJ

Comptes consolidés au 31.03.2025

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	Exercice 31.03.2025	Exercice 31.03.2024
	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	109 394 953	109 433 034
Autres produits d'exploitation	954 326	1 142 971
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	110 349 279	110 576 004
Achats consommés	81 347 774	82 517 076
Charges de personnel	12 495 977	11 479 747
Autres charges d'exploitation	8 156 443	8 928 154
Impôts et taxes	1 187 098	1 243 540
Dotations amortissements et provisions d'exploitation	2 132 332	2 048 127
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	105 319 623	106 216 644
RESULTAT D'EXPLOITATION avant dot. Ecart d'Acq.	5 029 655	4 359 360
Dotations/Reprises des amortiss des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION après dot. Ecart d'Acq.	5 029 655	4 359 360
Charges et produits financiers	-1 035 476	-1 029 253
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	3 994 180	3 330 107
Charges et produits exceptionnels	-44 507	11 116
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	3 949 672	3 341 223
Impôts différés	-79 206	-71 056
Impôts sur les résultats	951 409	778 844
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	3 077 469	2 633 435
QP dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	3 077 469	2 633 435
Intérêts minoritaires	18	14
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	3 077 451	2 633 421

II – ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

**** A N N E X E ****

ETABLIE EN CONFORMITE AVEC

**LA LOI DU 3 JANVIER 1985 ET
LE DECRET D'APPLICATION DU 17 FEVRIER 1986**

LE REGLEMENT ANC N° 2020-01

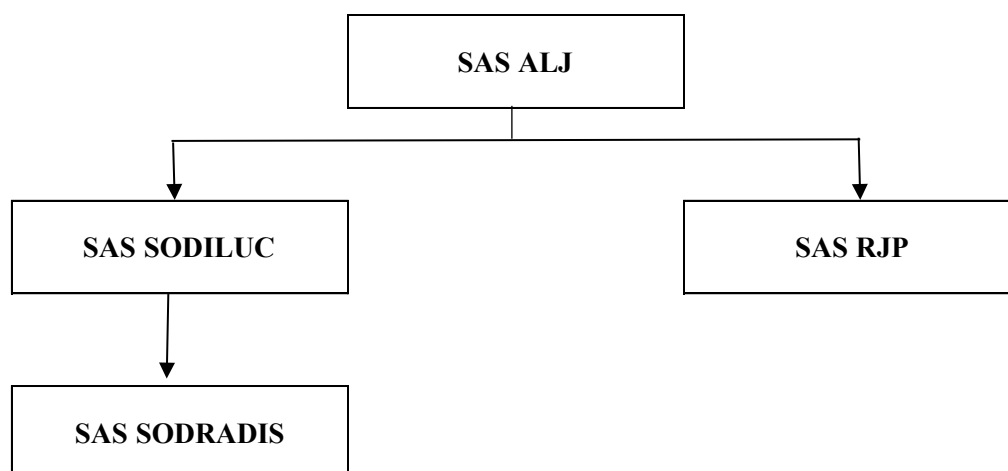
1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET FAITS CARACTERISQUES
2. PRINCIPES COMPTABLES, METHODES DE CONSOLIDATION
3. EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT
ET DE LEURS VARIATIONS
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET FAITS CARACTERISTIQUES*** Faits caractéristiques**

La Société RJP a liquidé son stock au cours du dernier trimestre de l'exercice clos le 31/03/2025.

Elle a cessé d'exploiter son commerce sous l'enseigne "COMPETENCE" le 31/03/2025.

Des travaux seront effectués en début d'exercice prochain afin d'ouvrir le 11/06/2025 sous une nouvelle enseigne.

*** Organigramme du groupe ALJ au 31.03.2025***** Justification des exclusions du périmètre au 31.03.2025**

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ont été consolidées.

Groupe ALJ**Comptes consolidés au 31.03.2025***** Entreprises consolidées au 31.03.2025**

SOCIETES	SIEGE SOCIAL	PAYS
SAS ALJ	Les Retraches – Route de Toulon 83340 Le Luc-en-Provence N° Siret : 91520963900011	FRANCE
SAS SODILUC (Ex SOLUDIS)	Les Retraches – Route de Toulon 83340 Le Luc-en-Provence N° Siret : 31573711400027	FRANCE
SAS RJP	Les Retraches – Route de Toulon 83340 Le Luc-en-Provence N° Siret: 44272524800011	FRANCE
SAS SODRADIS	Quartier Collet Redon 83490 Le Muy N° Siret : 83804294300012	FRANCE

*** Détentions et méthodes de consolidation retenues au 31.03.2025**

SOCIETES	% INT. GROUPE	DATE DE CLOTURE	DUREE EXERCICE	METHODE DE CONSOLIDATION
ALJ	Société mère	Bilan au 31.03.2025	12 mois	-----
SODILUC	99.99 %	Bilan au 31.03.2025	12 mois	Intégration globale
RJP	100.00 %	Bilan au 31.03.2025	12 mois	Intégration globale
SODRADIS	99.99%	Bilan au 31.03.2025	12 mois	Intégration globale

2 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE CONSOLIDATION

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1. Principes comptables

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi du 3 Janvier 1985 et du décret d'application du 17 Février 1986 et selon les règles et principes du Plan Comptable Général. Les présents comptes tiennent compte des changements induits par l'application du règlement ANC N° 2020-01.

Toute dérogation doit être justifiée par la recherche d'une meilleure information. Dans ce cas, la présente annexe précisera les options retenues.

1.2. Méthodes d'évaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été établie par référence à la méthode des coûts historiques.

Pour l'application des règlements du CRC 2002-10 et 2003-07 sur les amortissements et les dépréciations, du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, la méthode prospective a été retenue.

- *Actif immobilisé*

L'ensemble des éléments d'actifs corporels et incorporels est déprécié par un amortissement linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation de ces biens. Le plan d'amortissement retenu pour le groupe est :

Concessions, brevets, licences	1 à 5 ans
Agencements des terrains	5 à 20 ans
Constructions sur sol d'autrui	
et agencements des constructions	6 à 20 ans
Matériels et outillages :	2 à 10 ans
Matériel de transport et de manutention :	2 à 5 ans
Autre mobilier, matériel de bureau :	2 à 8 ans
Agencements, installations généraux :	2 à 10 ans

Groupe ALJ**Comptes consolidés au 31.03.2025***- Ecart d'acquisition*

Le règlement ANC n°2015-07 du 23 novembre 2015 prévoit que :

- les écarts d'acquisition qui ont une durée d'utilisation non limitée ne sont plus amortis. En contrepartie, ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice ;
- les écarts d'acquisition qui ont une durée d'utilisation limitée sont amortis linéairement sur cette durée,
- dans les cas exceptionnels où la durée d'utilisation est limitée mais où elle ne peut pas être déterminée de façon fiable, les écarts d'acquisition sont amortis forfaitairement sur 10 ans.

- ✓ Constatés lors de la prise de contrôle de SODILUC

La société ALJ a acquis 99,99% du capital de la société SODILUC et par conséquent de sa filiale SODRADIS.

Cette opération a conduit à dégager un écart de première consolidation qui a été ventilé en fonction des justes valeurs reconnues lors de la prise de contrôle :

- des écarts d'évaluations sur les ensembles immobiliers appartenant à la société SODILUC, affectés aux constructions, et amortis sur une durée de 20 ans ;
- un écart d'évaluation sur le fonds commercial de la société SODILUC et SODRADIS, exploitant le centre E.LECLERC du Luc en Provençes et de l'activité E.LECLERC Drive à Draguignan. Cet écart d'évaluation concernant un actif immobilisé incorporel a été apprécié sur la base des méthodes d'évaluation utilisées dans le secteur de la grande distribution indépendante.

- ✓ Constatés lors de la prise de contrôle de RJP

L'acquisition des titres de RJP par ALJ sur la base des comptes clos au 31 mars 2022, a conduit à dégager un écart de première consolidation relatif au fonds commercial.

Synthèse des écarts d'évaluation du groupe

	SODILUC	RJP	TOTAL
Actifs incorporels			
Ecart d'évaluation s/Fonds de commerce	7 195 332	85 896	7 281 228
VNC au 31/03/2025	7 195 332	85 896	7 281 228
Actifs immobiliers			
Ecart d'évaluation s/ bâtiment	3 487 014		3 487 014
Amortissement au 31/03/2025	- 523 052		- 523 052
VNC au 31/03/2025	2 963 962	-	2 963 962

- Evaluation des stocks

Les articles en stocks sont évalués au prix d'acquisition net facturé, majoré des frais sur achats et notamment des frais relatifs aux cotisations des centrales d'achat.

- Créances et produits

Seules les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable. Les créances ont été évaluées à la valeur nominale. Le cas échéant, elles ont fait l'objet d'une dépréciation par voie de provisions pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

- Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice figurent en compte de tiers ou en charges à payer au passif du bilan. A la clôture de l'exercice, les dettes que des événements en cours ou survenus rendent probables et dont l'objet est nettement précisé sont inscrites au passif du bilan en provisions pour risques et charges.

- Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités sont inscrites pour leur valeur nominale et les valeurs mobilières de placement enregistrées conformément aux règles édictées par le Plan Comptable.

2. Principes et modalités de consolidation

2.1. Méthodes de consolidation

- Toutes les sociétés du groupe ont été consolidées par intégration globale.
- Date de clôture :
La date retenue pour l'établissement des comptes consolidés est la date de clôture des sociétés du groupe à savoir le 31 mars 2025.
- Prise en compte de la fiscalité différée :
La méthode retenue est la méthode du report variable.
La fiscalité différée est constatée à 25%.

Les impositions différées ont été prises en compte dans les cas suivants :
 - Existence de décalages temporaires issus des comptes individuels ou induits par les retraitements de consolidation (retraitement du crédit-bail).
 - Existence de déficits fiscaux reportables ou d'amortissements réputés différés.
 Les soldes d'impôts différés actifs ne sont constatés que dans la mesure où ils peuvent être imputés sur des bénéfices futurs avec une assurance raisonnable. Les soldes constatés sont réexaminés à chaque clôture sur cette base.

2.2. Retraitements effectués sur les comptes individuels

A - Retraitements d'homogénéité

Afin d'assurer la comparabilité des comptes individuels et de donner une image fidèle du groupe, des retraitements visant à homogénéiser les méthodes comptables des filiales avec celles du groupe doivent être opérés en consolidation.
Les sociétés consolidées appliquent des méthodes comparables et n'ont pas été retraitées.

B - Application des normes de consolidation pour le crédit-bail

Les règles applicables aux comptes consolidés préconisent l'inscription du bien à l'actif pour sa valeur brute et la constatation de la dette résiduelle au passif ainsi que la reconstitution d'un plan d'amortissement conforme au bien financé et la ventilation des redevances entre amortissements et intérêts. En application de cette règle, les opérations de crédit-bail ont fait l'objet de retraitements dans les comptes des sociétés concernées dès lors qu'ils représentaient des montants significatifs dans les comptes consolidés.

Le crédit-bail immobilier souscrit par SOLUDIS en 1987 a fait l'objet d'une levée d'option en 2000. Ce contrat a été retraité afin de remettre la société dans la situation où elle aurait été si elle avait réalisé cet investissement moyennant un crédit classique. Le bien financé figure dans le bilan détaillé actif sur une ligne distincte, il est totalement amorti à la clôture.

C - Constatation de la fiscalité différée

Il a été constaté des soldes d'impôts différés en présence de décalages temporaires dans les comptes sociaux ou de retraitements effectués sur les comptes des sociétés intégrées.

D - Annulation des opérations réciproques

Conformément aux règles applicables aux comptes consolidés, les opérations réciproques ont été neutralisées. Sont concernés les produits et charges ainsi que les créances et dettes inter-sociétés.

Les plus et moins-values réalisées au sein du groupe font également l'objet d'un retraitement dès lors qu'elles présentent un caractère significatif. Les éléments cédés sont maintenus à l'actif du groupe en valeur historique.

E - Retraitement des frais d'établissements et des charges à répartir

En application des normes de consolidation concernant l'appréciation des éléments incorporels, les frais d'établissements et les charges à répartir comptabilisés dans les comptes individuels ont été neutralisés.

4 - EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS

1. Immobilisations et amortissements :

Les variations des éléments d'actif immobilisé, amortissements et provisions sur actif immobilisé sont présentées en annexe.

2. Titres de participation non consolidés

La liste des filiales et la valeur nette comptable des titres détenus sont présentées en partie "*Détail des postes du bilan*".

Groupe ALJ**Comptes consolidés au 31.03.2025****3. Capitaux propres et intérêts minoritaires :**

Le tableau de variation des capitaux propres groupe présente les variations ayant affecté ces comptes.

	Capital	Autres	Réserves Groupe	Résultat	TOTAL
Capitaux propres groupe N-2	40 000	-	-	2 172 766	2 212 766
Capital social	40 000				40 000
Résultat consolidé exercice			2 172 766	2 633 421	4 806 187
Capitaux propres groupe N-1	40 000	-	2 172 766	2 633 421	4 846 187
Affectation résultat précédent			2 633 421	- 2 633 421	-
Résultat consolidé exercice				3 077 451	3 077 451
Capitaux propres groupe N	40 000	-	4 806 187	3 077 451	7 923 639

	Réserves minorit.	Résultat minorit.	Autres	TOTAL
Intérêts minoritaires N-2	106	11		117
Résultat consolidé exercice		14		14
Autres mouvements*	105			105
Intérêts minoritaires N-1	105	14		119
Affectation résultat précédent	14	-14		-
Résultat consolidé exercice		18		18
Dividendes versés des filiales	-13			-13
Intérêts minoritaires N	106	18		124

4. Emprunts et dettes financières :

- Ventilation des dettes financières par échéances (en annexe)

5. Engagements hors bilan :**- Avals et cautions données par le groupe :**

Conformément aux usages dans le mouvement E. LECLERC, le groupe s'est porté caution en sa qualité de parrain de certains centres E.LECLERC.

Engagements donnés au titre des parrainages :

- pour SODILUC

16 249 893 €

- Engagements de retraite :

Engagement estimé à la clôture : 557 929 €

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 3.55 %
 - Charges sociales patronales : salariés : 16%, agents de maîtrise : 25% et cadres : 42%
 - Mobilité des actifs : salariés : Turn-over fort, agents de maîtrise : Turn-over moyen et cadres : Turn-over faible
 - La table de mortalité : INSEE 2024
 - Âge de départ en retraite : 60-64 ans (Age légal de départ)
- Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

- Autres engagements financiers :

Intérêts restant sur emprunts : 5 166 248 €

Engagement de crédit-bail mobilier : 98 112 €

- Dettes garanties par des sûretés réelles :**Garanties données pour les emprunts souscrits par la société SODILUC**

- ✓ Emprunt BFCC, et OSEO d'un montant de 3 700 000 € chacun :
Hypothèque conventionnelle pour 7 400 000 €
Capital restant dû : 244 162 €
- ✓ Emprunt ARKEA d'un montant de 2 730 000 € :
Nantissement du Fonds de Commerce pour 2 730 000 €
Promesse d'affectation hypothécaire pour 2 730 000 €
Capital restant dû : 876 765 €
- ✓ Emprunt CIC d'un montant de 4 000 000 € :
Hypothèque pour 1 072 000 €
Privilège prêteur de denier pour 2 928 000 €
Capital restant dû : 1 834 101€
- ✓ Emprunt CIC d'un montant de 2 000 000 € :
Hypothèque pour 700 000 €
Privilège prêteur de denier pour 1 300 000 €
Capital restant dû : 954 918 €
- ✓ Emprunt BCEM d'un montant de 1 400 000 € :
Hypothèque pour 1 400 000 €
Capital restant dû : 1 274 185 €

Garanties données pour les emprunts souscrits par la société SODRADIS :

- ✓ Emprunts EDEL d'un montant global de 3 910 000 €
Nantissement du fonds de commerce Sodiluc à hauteur de 3 910 000 €
Capital restant dû : 1 800 481 €

Garanties données pour les emprunts souscrits par la société ALJ :

- ✓ Emprunts BECM, CA et BPI d'un montant global de 25 000 000 €
Nantissement des 2 499 989 actions de la société SODILUC figurant au poste « Titres de participations »
Capital restant dû : 21 537 746 €

Engagements reçus

- ✓ Conformément aux usages dans le mouvement E.LECLERC, notre société a obtenu des cautionnements de la part de ses parrains centres E.LECLERC au titre de l'emprunt BECM de 2.400.000 euros et de l'emprunt BPI de 8.600.000 euros.

6. Autres informations

- Effectifs : **335**

dont 7 cadres, 27 agents de maîtrise, 301 employés

- Rémunération des dirigeants

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code de commerce)

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Groupe ALJ**Comptes consolidés au 31.03.2025****7. Impôt sur les bénéfices****- Détail du solde d'impôt différé actif comptabilisé :**

	<i>Base</i>	<i>Impôt diff.</i>
Ecart d'évaluation :	3.487.014 €	
Amort. écart d'évaluation	- 523 052 €	
Charges N déductibles en N+1 :	- 732 745 €	
Déficit reportable	- 91 124 €	
Frais acquisition (Sodiluc)	- 30 742 €	

Total en base d'impôt différé :	+ 2 109 350 €	
IS période 25 % :	+ 527 338 €	
Solde d'Impôt différé Actif	55 079 €	
Solde d'Impôt différé Passif	582 413 €	

- Variation des impôts différés :

	<i>Base</i>	<i>Impôt diff.</i>
Base d'impôt Variation de périmètre :	0 €	0 €
Base d'impôt différé N :	<u>316 827 €</u>	<u>79 206 €</u>
Variation des bases :	316 827 €	79 206 €

Variation globale des impôts différés sur l'exercice : 79 206 € (Produit)

Groupe ALJ**Comptes consolidés au 31.03.2025****- Rapprochement entre impôts sur les bénéfices et impôts différés*****Reconstitution des bases à partir du résultat groupe :***

Résultat net des entreprises intégrées : (avant amort. des écarts d'acq.)	3 077 467 €
Impôt exigible :	951 409 €
Impôt différé de l'exercice :	- 79 206 €
Décalages permanents (*) :	526 379 €
Résultat base IS :	4 476 049 €
IS période 25%	1 119 012 €
Contribution 3,3%	14 362 €
Crédit d'impôt mécénat :	- 261 172 €
IS période :	872 203 €

(*) Dont Dépenses de mécénat : 452 113 €

Rapprochement avec l'impôt comptabilisé :

Impôt sur les bénéfices exigible :	951 409 €
Impôt différé de l'exercice :	- 79 206 €
Impôt global de l'exercice :	872 203 €

4 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Détail du bilan Actif
- Détail du bilan Passif
- Détail du compte de résultat
- Tableau de variations des immobilisations, amortissements et provisions sur actif immobilisé
- Tableau de variation des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Tableau des flux de trésorerie consolidé du groupe

Groupe ALJ**Comptes consolidés au 31.03.2025****TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES**

	Solde ouverture	Acquisit. Créations	Cessions M.H.Serv.	Solde N
Ecart d'acquisition	7 281 228	0		7 281 228
Immob. incorporelles	87 222	75 000	2 656	159 566
Immob. corporelles	43 719 905	1 124 424	741 254	44 103 076
Immob. Financières	2 433 775	154 708	4 573	2 583 910
ACTIF IMMOB BRUT	53 522 131	1 354 132	748 483	54 127 779

TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

	Solde ouverture	Dotations exercice	Reprises exercice	Solde N
Ecart d'acquisition	0	0	0	0
Immob. incorporelles	85 158	1 618	2 656	84 120
Immob. corporelles	18 077 506	2 053 605	156 663	19 974 448
Immob. Financières	0	0	0	0
AMORTISSEMENTS	18 162 665	2 055 223	159 319	20 058 568

dont dotation aux amortissements d'exploitation

2 038 366

dont dotation aux amortissements exceptionnels

16 857

PROVISIONS

	Solde ouverture	Variation périmètre	Augment. Dotations	Diminut Reprises	Solde N
Provisions pour risques & charges					
Provisions pour risques	170 974		12 366	21 539	161 801
Total I	170 974		12 366	21 539	161 801
Provisions pour dépréciation					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	4 573			4 573	
Stocks et en-cours	9 678			9 678	
Comptes clients	22 800		81 600		104 400
Autres provisions pour dépr.					
Total II	37 051		81 600	14 251	104 400

Dont dotations et reprises - d'exploitation

93 966

14 251

- exceptionnelles

0

21 539

Groupe ALJ**Comptes consolidés au 31.03.2025****ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières	1 099 503		1 099 503
De l'actif circulant			
Créances clients et cptes ratt.	651 210	651 210	
Autres créances	2 602 025	2 602 025	
Impôts différés actif	55 079	55 079	
Groupe et associés	6 073	6 073	
Charges constatées d'avance	377 592	377 592	
TOTAL I - ETAT DES CREANCES	4 791 483	3 691 980	1 099 503

	Montant brut	A un an au plus	+ d'un an - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	29 793 738	3 054 924	11 502 992	15 235 822
Emprunts et dettes crédit-bail				
Découverts et concours bancaires courants	219 319	219 319		
Emprunts et dettes financières divers	158 627	40 000	40 000	78 627
Intérêts courus sur dettes financières	31 171	31 171		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 047 816	6 047 816		
Dettes fiscales et sociales	5 049 244	5 049 244		
Autres dettes	549 851	549 851		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	111 480	111 480		
Dettes groupe et associés	26	26		
Produits constatés d'avance				
TOTAL II - ETAT DES DETTES	41 961 272	15 103 831	11 542 992	15 314 449

Groupe ALJ

Comptes consolidés au 31.03.2025

Tableau des flux de trésorerie consolidé du groupe

	31.03.2025	31.03.2024
TRESORERIE A L'OUVERTURE	4 043 163	3 752 900
Résultat net	3 077 451	2 633 421
+ Part des minoritaires dans le résultat net	18	14
+ Amortissements et provisions	2 063 016	2 035 935
+ Moins-values et plus-values sur cessions d'actifs	-46 316	-53 064
+ Variation des impôts différés	-79 206	-71 056
+ Reprise des amortissements et provisions	-21 539	-206 444
Capacité d'autofinancement	4 993 423	4 338 807
- Variation des stocks	-638 979	328 712
- Variation des Créances clients	-127 312	-58 016
- Variation des Dettes Fournisseurs	-290 422	-622 895
- Variation des autres créances	173 952	-296 692
- Variation des autres dettes	920 856	259 103
- Variation des frais financiers	-6 454	-5 230
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (I)	5 025 064	3 943 789
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	-75 000	0
- Acquisition d'immobilisations corporelles	-1 124 424	-2 023 248
- Acquisition d'immobilisations financières	-154 708	-314 727
+ Produits de cession des actifs immobilisés	635 481	460 371
+ Cession/remboursement des actifs financiers	0	288 668
+ Variation des dettes s/immobilisations	-14 019	-35 478
Tréso.nette / acquisitions & cessions de filiales	0	0
FLUX DE TRESORERIE S/INVESTISSEMENTS (II)	-732 670	-1 624 413
+/- Variation des capitaux propres (capital & apports)		
+ Emprunts souscrits	0	1 582 072
- Emprunts remboursés	-4 004 841	-3 611 174
+ Autres dettes financières souscrites	1 936	
+/- Subventions d'investissements	0	0
+/- Variation des autres dettes financières	0	0
- Distribution de dividendes/résultat hors groupe	-12	-11
FLUX DE TRESORERIE S/FINANCEMENTS (III)	-4 002 918	-2 029 113
VARIATION GLOBALE DE TRESORERIE (I-II+III)	289 475	290 262
TRESORERIE A LA CLOTURE	4 332 638	4 043 163

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE

BILAN DETAILLE ACTIF	31.03.2025			31.03.2024
	Brut	Amort-prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Ecart d'acquisition	7 281 228		7 281 228	7 281 228
Frais d'établissement				
Concessions, brevets, licences	159 566	84 120	75 446	2 064
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles	0		0	0
Av. et acptes s/immob.incorp.				
Terrains	7 034 464	1 045 953	5 988 511	6 048 712
Ecart d'évaluation s/ terrains				
Terrains en crédit bail				
Constructions	28 948 744	13 211 250	15 737 495	17 016 140
Ecart d'évaluation s/ constructions				
Constructions financées en crédit-bail				
Inst.techn. mat.& outillage	4 355 677	3 377 024	978 653	1 178 381
Autres immob. corporelles	3 717 469	2 340 222	1 377 247	1 386 267
Immob. corporelles en cours	46 722		46 722	12 900
Av. et acptes sur immob.corp.				
Titres de participation	5 040		5 040	5 040
Autres titres immobilisés	1 479 367		1 479 367	1 477 903
Créances ratt. s/participations				
Prêts et autres immo financ.	1 099 503		1 099 503	946 259
TOTAL (I)	54 127 779	20 058 568	34 069 211	35 354 892
Matières premières et autres	43 853		43 853	42 267
Marchandises	8 407 361		8 407 361	7 769 969
Av. et acomptes versés				
Créances clients et cptes ratt.	651 210	104 400	546 810	419 498
Autres créances	2 608 098		2 608 098	2 760 961
Impôts différés actif	55 079		55 079	33 884
Capital sousc.app.non versé				
Actions propres				
Titres de placements	1 000 000		1 000 000	2 000 000
Disponibilités	3 551 957		3 551 957	2 077 662
Charges constatées d'avance	377 592		377 592	398 682
TOTAL (II)	16 695 151	104 400	16 590 751	15 502 922
Chges à répartir (III)				
Primes de remb. des oblig. (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (0 à V)	70 822 931	20 162 968	50 659 963	50 857 814

Groupe ALJ

Comptes consolidés au 31.03.2025

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE

BILAN DETAILLE PASSIF	Exercice 31.03.2025	Exercice 31.03.2024
Capital	40 000	40 000
Primes		
Ecart de réévaluation		
Réserves consolidées	4 806 187	2 172 766
Réserves de conversion		
Résultat groupe	3 077 451	2 633 421
Subventions d'investissements		
QP des pertes des minoritaires revenant au groupe		
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE	7 923 638	4 846 186
Intérêts minoritaires dans les réserves	106	105
QP des pertes des minoritaires revenant au groupe		
Intérêts minoritaires dans les résultats	18	14
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	124	119
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	7 923 761	4 846 306
Autres fonds propres	30 716	37 174
TOTAL (II)	30 716	37 174
Provisions pour risques	161 801	170 974
Provisions titres sociétés mises en equiv.		
Provisions écarts d'acquisition		
TOTAL (III)	161 801	170 974
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	29 793 738	33 790 518
Emprunts et dettes en crédit-bail		
Découverts et concours bancaires courants	219 319	34 499
Emprunts et dettes financières divers	158 627	156 692
Intérêts courus sur dettes financières	31 171	39 226
Avances et acomptes reçus sur commandes	312 047	334 761
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 047 816	6 338 238
Dettes fiscales et sociales	5 049 244	4 103 498
Autres dettes	237 804	239 993
Impôts différés passif	582 413	640 424
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	111 480	125 499
Dettes groupe et associés	26	12
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	42 543 685	45 803 361
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL (1 à IV)	50 659 963	50 857 814

Groupe ALJ

Comptes consolidés au 31.03.2025

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE Partie 1/2	Exercice 31.03.2025	Exercice 31.03.2024
CHIFFRE D'AFFAIRES NETS	109 394 953	109 433 034
Production stockée/immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises amortissements et provisions d'exploitation	31 217	5 537
Transferts de charges	870 149	1 007 612
Autres produits	52 960	129 823
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	110 349 279	110 576 004
Achats de marchandises	81 818 675	82 043 860
Variations de stocks de marchandises	-627 715	330 065
Achats matières premières et autres approv	158 400	154 182
Variation de stock matières premières et autres approv	-1 586	-11 031
Autres achats et charges externes	8 104 790	8 909 029
Impôts et taxes et versements assimilés	1 187 098	1 243 540
Salaires	9 119 418	8 557 792
Charges sociales	2 264 261	2 040 215
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 112 298	881 740
Dotations amortissements d'exploitation	2 038 366	2 035 936
Dotations provisions d'exploitation	93 966	12 191
Autres charges	51 653	19 125
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	105 319 623	106 216 644
1- RESULTAT D'EXPLOITATION avant dot. Ecart d'Acq.	5 029 655	4 359 360
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
2- RESULTAT D'EXPLOITATION après dot. Ecart d'Acq.	5 029 655	4 359 360
QP bénéfices sur opérations en commun		
QP pertes sur opérations en commun		
Produits financiers sur participations	5 297	2 374
Produits des autres immob. financières		
Produits financiers sur VMP et créances		
Autres intérêts et produits assimilés	73 711	61 618
Reprises provisions financières	4 573	
Différences positives de change		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	83 581	63 991
Dotations provisions financières		
Intérêts et charges assimilées	1 119 057	1 093 244
Différences négatives de change		
Autres charges financières		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	1 119 057	1 093 244
3- RESULTAT FINANCIER	-1 035 476	-1 029 253
4- RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	3 994 180	3 330 107

Groupe ALJ

Comptes consolidés au 31.03.2025

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE Partie 2/2	Exercice 31.03.2025	Exercice 31.03.2024
4- RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	3 994 180	3 330 107
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 323	15 522
Produits des cessions d'éléments d'actif	635 481	460 371
QP des subventions d'investissements virée au résultat	6 458	6 458
Résultat de déconsolidation		
Transferts de charges exceptionnelles		
Reprises amortissements et provisions exceptionnelles		200 983
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	649 262	683 333
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	87 748	251 927
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	589 164	420 291
Autres charges exceptionnelles	16 857	0
Dotations amortissements et provisions exceptionnelles		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	693 769	672 218
5- RESULTAT EXCEPTIONNEL	-44 507	11 116
Impôts exigibles sur les bénéfices	951 409	778 844
Impôts différés	-79 206	-71 056
6- RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	3 077 469	2 633 435
QP dans les résultats des sociétés mises en équivalence		
7- RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	3 077 469	2 633 435
Part revenant aux intérêts minoritaires	18	14
8- RESULTAT REVENANT A L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	3 077 451	2 633 421

CONSEILS ET COMMISSAIRES ASSOCIES

32 ALLEE SEBASTIEN VAUBAN
83600 FREJUS

BERTRAND CHATIN

45 AVENUE LAZARE CARNOT
83300 DRAGUIGNAN

A L J

SAS au capital de 40 000 €
Siège social : Les retraches, route de Toulon
83340 LE LUC EN PROVENCE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

EXERCICE CLOS AU 31/03/2025

Aux Associés de la SAS A L J,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la SAS A L J relatifs à l'exercice clos le 31/03/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du le Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président, 14/11/2025.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à FREJUS et DRAGUIGNAN, le 7 Janvier 2026

CCA, représenté par
Claude LAVANCHY
Le Commissaire aux comptes




Bertrand CHATIN
Le Commissaire aux comptes

Commissaire aux Comptes
Bertrand CHATIN
45 av. L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence

BILAN ACTIF	31.03.2025	31.03.2024
	Net	Net
Immobilisations incorporelles	7 356 674	7 283 292
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	7 281 228	7 281 228
Immobilisations corporelles	24 128 628	25 642 399
Immobilisations financières	2 583 910	2 429 202
Titres mis en équivalence	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	34 069 212	35 354 893
Stocks et en-cours	8 451 214	7 812 235
Clients et cptes rattachés	546 810	419 498
Autres créances et cptes de régul (1)	3 040 770	3 193 527
Valeurs mobilières placement	1 000 000	2 000 000
Disponibilités	3 551 957	2 077 662
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET	16 590 751	15 502 922
TOTAL ACTIF	50 659 963	50 857 814

BILAN PASSIF	Exercice 31.03.2025	Exercice 31.03.2024
Capital	40 000	40 000
Primes	0	0
Réserves consolidées	4 806 187	2 172 766
Résultat consolidé	3 077 451	2 633 421
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE	7 923 638	4 846 186
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	124	119
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	30 716	37 174
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES (2)	161 801	170 974
Emprunts et dettes financières	30 202 881	34 020 948
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 047 816	6 338 238
Autres dettes et comptes de régularisation	6 292 987	5 444 175
TOTAL DETTES	42 543 685	45 803 361
TOTAL PASSIF	50 659 963	50 857 814
(1) Dont Impôts différés Actif :	55 079	33 884
(2) Dont Impôts différés Passif :	582 413	640 424



Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN

SIRET N° 399 411 388 00024

Cours d'Appel d'Aix en Provence

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	Exercice 31.03.2025 12 mois	Exercice 31.03.2024 12 mois
Chiffre d'affaires	109 394 953	109 433 034
Autres produits d'exploitation	954 326	1 142 971
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	110 349 279	110 576 004
Achats consommés	81 347 774	82 517 076
Charges de personnel	12 495 977	11 479 747
Autres charges d'exploitation	8 156 443	8 928 154
Impôts et taxes	1 187 098	1 243 540
Dotations amortissements et provisions d'exploitation	2 132 332	2 048 127
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	105 319 623	106 216 644
RESULTAT D'EXPLOITATION avant dot. Ecart d'Acq.	5 029 655	4 359 360
Dotations/Reprises des amortiss des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION après dot. Ecart d'Acq.	5 029 655	4 359 360
Charges et produits financiers	-1 035 476	-1 029 253
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	3 994 180	3 330 107
Charges et produits exceptionnels	-44 507	11 116
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	3 949 672	3 341 223
Impôts différés	-79 206	-71 056
Impôts sur les résultats	951 409	778 844
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	3 077 469	2 633 435
QP dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	3 077 469	2 633 435
Intérêts minoritaires	18	14
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	3 077 451	2 633 421

Commissaire aux comptes
 Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence



II – ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



**** ANNEXE ****

ETABLIE EN CONFORMITE AVEC
LA LOI DU 3 JANVIER 1985 ET
LE DECRET D'APPLICATION DU 17 FEVRIER 1986
LE REGLEMENT ANC N° 2020-01

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET FAITS CARACTERISQUES
2. PRINCIPES COMPTABLES, METHODES DE CONSOLIDATION
3. EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence

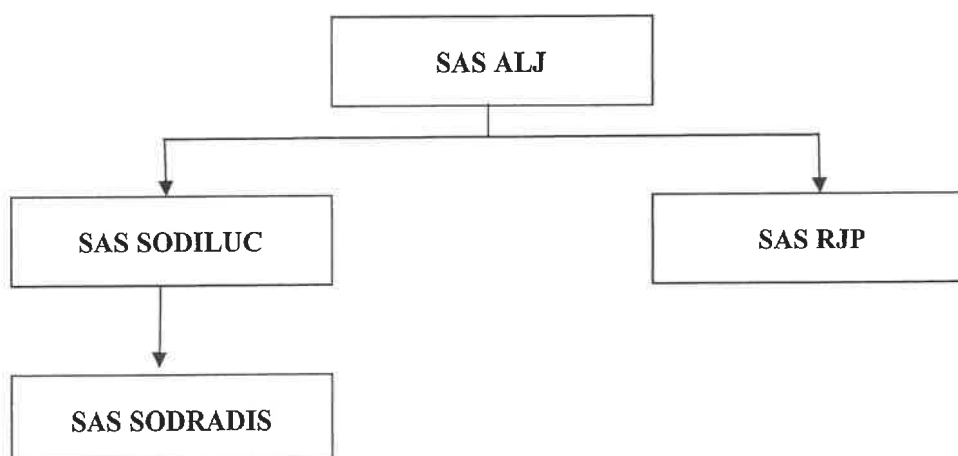


1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET FAITS CARACTERISTIQUES*** Faits caractéristiques**

La Société RJP a liquidé son stock au cours du dernier trimestre de l'exercice clos le 31/03/2025.

Elle a cessé d'exploiter son commerce sous l'enseigne "COMPETENCE" le 31/03/2025.

Des travaux seront effectués en début d'exercice prochain afin d'ouvrir le 11/06/2025 sous une nouvelle enseigne.

*** Organigramme du groupe ALJ au 31.03.2025***** Justification des exclusions du périmètre au 31.03.2025**

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ont été consolidées.

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



*** Entreprises consolidées au 31.03.2025**

SOCIETES	SIEGE SOCIAL	PAYS
SAS ALJ	Les Retraches – Route de Toulon 83340 Le Luc-en-Provence N° Siret : 91520963900011	FRANCE
SAS SODILUC (Ex SOLUDIS)	Les Retraches – Route de Toulon 83340 Le Luc-en-Provence N° Siret : 31573711400027	FRANCE
SAS RJP	Les Retraches – Route de Toulon 83340 Le Luc-en-Provence N° Siret: 44272524800011	FRANCE
SAS SODRADIS	Quartier Collet Redon 83490 Le Muy N° Siret : 83804294300012	FRANCE

*** Détentions et méthodes de consolidation retenues au 31.03.2025**

SOCIETES	% INT. GROUPE	DATE DE CLOTURE	DUREE EXERCICE	METHODE DE CONSOLIDATION
ALJ	Société mère	Bilan au 31.03.2025	12 mois	-----
SODILUC	99.99 %	Bilan au 31.03.2025	12 mois	Intégration globale
RJP	100.00 %	Bilan au 31.03.2025	12 mois	Intégration globale
SODRADIS	99.99%	Bilan au 31.03.2025	12 mois	Intégration globale

Commissaire aux comptes
 Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence



2 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE CONSOLIDATION

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1. Principes comptables

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi du 3 Janvier 1985 et du décret d'application du 17 Février 1986 et selon les règles et principes du Plan Comptable Général. Les présents comptes tiennent compte des changements induits par l'application du règlement ANC N° 2020-01.

Toute dérogation doit être justifiée par la recherche d'une meilleure information. Dans ce cas, la présente annexe précisera les options retenues.

1.2. Méthodes d'évaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été établie par référence à la méthode des coûts historiques.

Pour l'application des règlements du CRC 2002-10 et 2003-07 sur les amortissements et les dépréciations, du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, la méthode prospective a été retenue.

- *Actif immobilisé*

L'ensemble des éléments d'actifs corporels et incorporels est déprécié par un amortissement linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation de ces biens. Le plan d'amortissement retenu pour le groupe est :

Concessions, brevets, licences	1 à 5 ans
Agencements des terrains	5 à 20 ans
Constructions sur sol d'autrui et agencements des constructions	6 à 20 ans
Matériels et outillages :	2 à 10 ans
Matériel de transport et de manutention :	2 à 5 ans
Autre mobilier, matériel de bureau :	2 à 8 ans
Agencements, installations généraux :	2 à 10 ans

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



- Ecart d'acquisition

Le règlement ANC n°2015-07 du 23 novembre 2015 prévoit que :

- les écarts d'acquisition qui ont une durée d'utilisation non limitée ne sont plus amortis. En contrepartie, ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice ;
- les écarts d'acquisition qui ont une durée d'utilisation limitée sont amortis linéairement sur cette durée,
- dans les cas exceptionnels où la durée d'utilisation est limitée mais où elle ne peut pas être déterminée de façon fiable, les écarts d'acquisition sont amortis forfaitairement sur 10 ans.

✓ Constatés lors de la prise de contrôle de SODILUC

La société ALJ a acquis 99,99% du capital de la société SODILUC et par conséquent de sa filiale SODRADIS.

Cette opération a conduit à dégager un écart de première consolidation qui a été ventilé en fonction des justes valeurs reconnues lors de la prise de contrôle :

- des écarts d'évaluations sur les ensembles immobiliers appartenant à la société SODILUC, affectés aux constructions, et amortis sur une durée de 20 ans ;

- un écart d'évaluation sur le fonds commercial de la société SODILUC et SODRADIS, exploitant le centre E.LECLERC du Luc en Provençes et de l'activité E.LECLERC Drive à Draguignan. Cet écart d'évaluation concernant un actif immobilisé incorporel a été apprécié sur la base des méthodes d'évaluation utilisées dans le secteur de la grande distribution indépendante.

✓ Constatés lors de la prise de contrôle de RJP

L'acquisition des titres de RJP par ALJ sur la base des comptes clos au 31 mars 2022, a conduit à dégager un écart de première consolidation relatif au fonds commercial.

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



Synthèse des écarts d'évaluation du groupe

	SODILUC	RJP	TOTAL
Actifs incorporels			
Ecart d'évaluation s/Fonds de commerce	7 195 332	85 896	7 281 228
VNC au 31/03/2025	7 195 332	85 896	7 281 228
Actifs immobiliers			
Ecart d'évaluation s/ bâtiment	3 487 014		3 487 014
Amortissement au 31/03/2025	- 523 052		- 523 052
VNC au 31/03/2025	2 963 962	-	2 963 962

- Evaluation des stocks

Les articles en stocks sont évalués au prix d'acquisition net facturé, majoré des frais sur achats et notamment des frais relatifs aux cotisations des centrales d'achat.

- Créances et produits

Seules les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable. Les créances ont été évaluées à la valeur nominale. Le cas échéant, elles ont fait l'objet d'une dépréciation par voie de provisions pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

- Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice figurent en compte de tiers ou en charges à payer au passif du bilan. A la clôture de l'exercice, les dettes que des événements en cours ou survenus rendent probables et dont l'objet est nettement précisé sont inscrites au passif du bilan en provisions pour risques et charges.

- Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités sont inscrites pour leur valeur nominale et les valeurs mobilières de placement enregistrées conformément aux règles édictées par le Plan Comptable.

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence



2. Principes et modalités de consolidation

2.1. Méthodes de consolidation

- Toutes les sociétés du groupe ont été consolidées par intégration globale.
- Date de clôture :
La date retenue pour l'établissement des comptes consolidés est la date de clôture des sociétés du groupe à savoir le 31 mars 2025.
- Prise en compte de la fiscalité différée :
La méthode retenue est la méthode du report variable.
La fiscalité différée est constatée à 25%.
Les impositions différées ont été prises en compte dans les cas suivants :
 - Existence de décalages temporaires issus des comptes individuels ou induits par les retraitements de consolidation (retraitement du crédit-bail).
 - Existence de déficits fiscaux reportables ou d'amortissements réputés différés.Les soldes d'impôts différés actifs ne sont constatés que dans la mesure où ils peuvent être imputés sur des bénéfices futurs avec une assurance raisonnable. Les soldes constatés sont réexaminés à chaque clôture sur cette base.

2.2. Retraitements effectués sur les comptes individuels

A - Retraitements d'homogénéité

Afin d'assurer la comparabilité des comptes individuels et de donner une image fidèle du groupe, des retraitements visant à homogénéiser les méthodes comptables des filiales avec celles du groupe doivent être opérés en consolidation.
Les sociétés consolidées appliquent des méthodes comparables et n'ont pas été retraitées.

B - Application des normes de consolidation pour le crédit-bail

Les règles applicables aux comptes consolidés préconisent l'inscription du bien à l'actif pour sa valeur brute et la constatation de la dette résiduelle au passif ainsi que la reconstitution d'un plan d'amortissement conforme au bien financé et la ventilation des redevances entre amortissements et intérêts. En application de cette règle, les opérations de crédit-bail ont fait l'objet de retraitements dans les comptes des sociétés concernées dès lors qu'ils représentaient des montants significatifs dans les comptes consolidés.

Le crédit-bail immobilier souscrit par SOLUDIS en 1987 a fait l'objet d'une levée d'option en 2000. Ce contrat a été retraité afin de remettre la société dans la situation où elle aurait été si elle avait réalisé cet investissement moyennant un crédit classique. Le bien financé figure dans le bilan détaillé actif sur une ligne distincte, il est totalement amorti à la clôture.

C - Constatation de la fiscalité différée

Il a été constaté des soldes d'impôts différés en présence de décalages temporaires dans les comptes sociaux ou de retraitements effectués sur les comptes des sociétés intégrées.

D - Annulation des opérations réciproques

Conformément aux règles applicables aux comptes consolidés, les opérations réciproques ont été neutralisées. Sont concernés les produits et charges ainsi que les créances et dettes inter-sociétés.

Les plus et moins-values réalisées au sein du groupe font également l'objet d'un retraitement dès lors qu'elles présentent un caractère significatif. Les éléments cédés sont maintenus à l'actif du groupe en valeur historique.

E - Retraitement des frais d'établissements et des charges à répartir

En application des normes de consolidation concernant l'appréciation des éléments incorporels, les frais d'établissements et les charges à répartir comptabilisés dans les comptes individuels ont été neutralisés.

4 - EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS

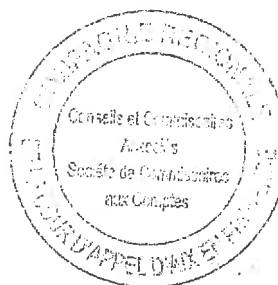
1. Immobilisations et amortissements :

Les variations des éléments d'actif immobilisé, amortissements et provisions sur actif immobilisé sont présentées en annexe.

2. Titres de participation non consolidés

La liste des filiales et la valeur nette comptable des titres détenus sont présentées en partie "Détail des postes du bilan".

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



3. Capitaux propres et intérêts minoritaires :

Le tableau de variation des capitaux propres groupe présente les variations ayant affecté ces comptes.

	Capital	Autres	Réserves Groupe	Résultat	TOTAL
Capitaux propres groupe N-2	40 000	-	-	2 172 766	2 212 766
Capital social	40 000				40 000
Résultat consolidé exercice			2 172 766	2 633 421	4 806 187
Capitaux propres groupe N-1	40 000	-	2 172 766	2 633 421	4 846 187
Affectation résultat précédent			2 633 421	- 2 633 421	-
Résultat consolidé exercice				3 077 451	3 077 451
Capitaux propres groupe N	40 000	-	4 806 187	3 077 451	7 923 639

	Réserves minorit.	Résultat minorit.	Autres	TOTAL
Intérêts minoritaires N-2	106	11		117
Résultat consolidé exercice		14		14
Autres mouvements*	105			105
Intérêts minoritaires N-1	105	14		119
Affectation résultat précédent	14	-14		-
Résultat consolidé exercice		18		18
Dividendes versés des filiales	-13			-13
Intérêts minoritaires N	106	18		124

4. Emprunts et dettes financières :

- Ventilation des dettes financières par échéances (en annexe)

5. Engagements hors bilan :

- Avals et cautions données par le groupe :

Conformément aux usages dans le mouvement E. LECLERC, le groupe s'est porté caution en sa qualité de parrain de certains centres E.LECLERC.

Engagements donnés au titre des parrainages :

- pour SODILUC

16 249 893 €

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Ansel d'Aix en Provence



- Engagements de retraite :

Engagement estimé à la clôture : 557 929 €

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

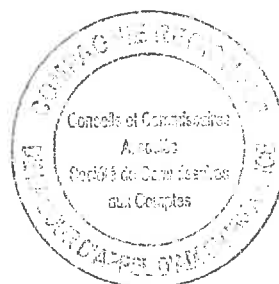
- Taux d'actualisation : 3.55 %
 - Charges sociales patronales : salariés : 16%, agents de maîtrise : 25% et cadres : 42%
 - Mobilité des actifs : salariés : Turn-over fort, agents de maîtrise : Turn-over moyen et cadres : Turn-over faible
 - La table de mortalité : INSEE 2024
 - Âge de départ en retraite : 60-64 ans (Age légal de départ)
- Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

- Autres engagements financiers :

Intérêts restant sur emprunts : 5 166 248 €

Engagement de crédit-bail mobilier : 98 112 €

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



- Dettes garanties par des sûretés réelles :**Garanties données pour les emprunts souscrits par la société SODILUC**

- ✓ Emprunt BFCC, et OSEO d'un montant de 3 700 000 € chacun :
Hypothèque conventionnelle pour 7 400 000 €
Capital restant dû : 244 162 €
- ✓ Emprunt ARKEA d'un montant de 2 730 000 € :
Nantissement du Fonds de Commerce pour 2 730 000 €
Promesse d'affectation hypothécaire pour 2 730 000 €
Capital restant dû : 876 765 €
- ✓ Emprunt CIC d'un montant de 4 000 000 € :
Hypothèque pour 1 072 000 €
Privilège prêteur de denier pour 2 928 000 €
Capital restant dû : 1 834 101€
- ✓ Emprunt CIC d'un montant de 2 000 000 € :
Hypothèque pour 700 000 €
Privilège prêteur de denier pour 1 300 000 €
Capital restant dû : 954 918 €
- ✓ Emprunt BCEM d'un montant de 1 400 000 € :
Hypothèque pour 1 400 000 €
Capital restant dû : 1 274 185 €

Garanties données pour les emprunts souscrits par la société SODRADIS :

- ✓ Emprunts EDEL d'un montant global de 3 910 000 €
Nantissement du fonds de commerce Sodiluc à hauteur de 3 910 000 €
Capital restant dû : 1 800 481 €

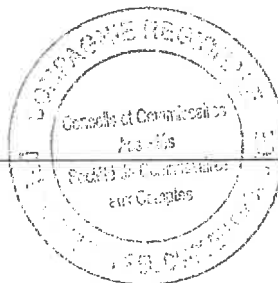
Garanties données pour les emprunts souscrits par la société ALJ :

- ✓ Emprunts BECM, CA et BPI d'un montant global de 25 000 000 €
Nantissement des 2 499 989 actions de la société SODILUC figurant au poste « Titres de participations »
Capital restant dû : 21 537 746 €

Engagements reçus

- ✓ Conformément aux usages dans le mouvement E.LECLERC, notre société a obtenu des cautionnements de la part de ses parrains centres E.LECLERC au titre de l'emprunt BECM de 2.400.000 euros et de l'emprunt BPI de 8.600.000 euros.

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024



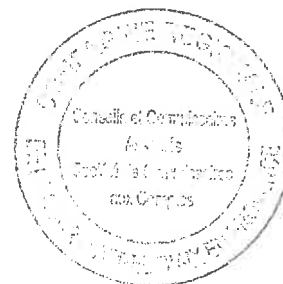
6. Autres informations**- Effectifs :****335**

dont 7 cadres, 27 agents de maîtrise, 301 employés

- Rémunération des dirigeants*(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code de commerce)*

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



7. Impôt sur les bénéfices

- Détail du solde d'impôt différé actif comptabilisé :

	Base	Impôt diff.
Ecart d'évaluation :	3.487.014 €	
Amort. écart d'évaluation	- 523 052 €	
Charges N déductibles en N+1 :	- 732 745 €	
Déficit reportable	- 91 124 €	
Frais acquisition (Sodiluc)	- 30 742 €	

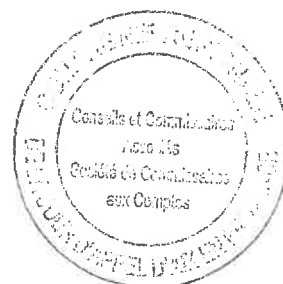
Total en base d'impôt différé :	+ 2 109 350 €	
IS période 25 % :	+ 527 338 €	
Solde d'Impôt différé Actif	55 079 €	
Solde d'Impôt différé Passif	582 413 €	

- Variation des impôts différés :

	Base	Impôt diff.
Base d'impôt Variation de périmètre :	0 €	0 €
Base d'impôt différé N :	316 827 €	79 206 €
Variation des bases :	316 827 €	79 206 €

Variation globale des impôts différés sur l'exercice : 79 206 € (Produit)

Commissaire aux comptes
 Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence



- Rapprochement entre impôts sur les bénéfices et impôts différés**Reconstitution des bases à partir du résultat groupe :**

Résultat net des entreprises intégrées : (avant amort. des écarts d'acq.)	3 077 467 €
Impôt exigible :	951 409 €
Impôt différé de l'exercice :	- 79 206 €
Décalages permanents (*) :	526 379 €
Résultat base IS :	4 476 049 €
IS période 25%	1 119 012 €
Contribution 3,3%	14 362 €
Crédit d'impôt mécénat :	- 261 172 €
IS période :	872 203 €

(*) Dont Dépenses de mécénat : 452 113 €

Rapprochement avec l'impôt comptabilisé :

Impôt sur les bénéfices exigible :	951 409 €
Impôt différé de l'exercice :	- 79 206 €
Impôt global de l'exercice :	872 203 €

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence

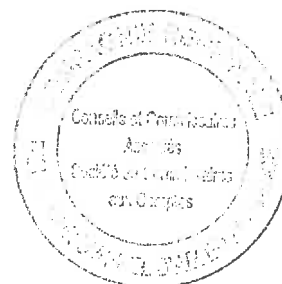


TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES

	Solde ouverture	Acquisit. Créations	Cessions M.H.Serv.	Solde N
Ecart d'acquisition	7 281 228	0		7 281 228
Immob. incorporelles	87 222	75 000	2 656	159 566
Immob. corporelles	43 719 905	1 124 424	741 254	44 103 076
Immob. Financières	2 433 775	154 708	4 573	2 583 910
ACTIF IMMOB BRUT	53 522 131	1 354 132	748 483	54 127 779

TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

	Solde ouverture	Dotations exercice	Reprises exercice	Solde N
Ecart d'acquisition	0	0	0	0
Immob. incorporelles	85 158	1 618	2 656	84 120
Immob. corporelles	18 077 506	2 053 605	156 663	19 974 448
Immob. Financières	0	0	0	0
AMORTISSEMENTS	18 162 665	2 055 223	159 319	20 058 568

dont dotation aux amortissements d'exploitation

2 038 366

dont dotation aux amortissements exceptionnels

16 857

PROVISIONS

	Solde ouverture	Variation périmètre	Augment. Dotations	Diminut Reprises	Solde N
Provisions pour risques & charges					
Provisions pour risques	170 974		12 366	21 539	161 801
Total I	170 974		12 366	21 539	161 801
Provisions pour dépréciation					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	4 573			4 573	
Stocks et en-cours	9 678			9 678	
Comptes clients	22 800		81 600		104 400
Autres provisions pour dépr.					
Total II	37 051		81 600	14 251	104 400

Dont dotations et reprises - d'exploitation
- exceptionnelles

93 966

14 251

0

21 539

Commissaire aux comptesBertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024Cours d'Apprentissage
Provence
Cabinet Teinturier & Associés

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières	1 099 503		1 099 503
De l'actif circulant			
Créances clients et cptes ratt.	651 210	651 210	
Autres créances	2 602 025	2 602 025	
Impôts différés actif	55 079	55 079	
Groupe et associés	6 073	6 073	
Charges constatées d'avance	377 592	377 592	
TOTAL I - ETAT DES CREANCES	4 791 483	3 691 980	1 099 503

	Montant brut	A un an au plus	+ d'un an - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	29 793 738	3 054 924	11 502 992	15 235 822
Emprunts et dettes crédit-bail				
Découverts et concours bancaires courants	219 319	219 319		
Emprunts et dettes financières divers	158 627	40 000	40 000	78 627
Intérêts courus sur dettes financières	31 171	31 171		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 047 816	6 047 816		
Dettes fiscales et sociales	5 049 244	5 049 244		
Autres dettes	549 851	549 851		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	111 480	111 480		
Dettes groupe et associés	26	26		
Produits constatés d'avance				
TOTAL II - ETAT DES DETTES	41 961 272	15 103 831	11 542 992	15 314 449

Commissaire aux comptes
 Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence



Tableau des flux de trésorerie consolidé du groupe

	31.03.2025	31.03.2024
TRESORERIE A L'OUVERTURE	4 043 163	3 752 900
Résultat net	3 077 451	2 633 421
+ Part des minoritaires dans le résultat net	18	14
+ Amortissements et provisions	2 063 016	2 035 935
+ Moins-values et plus-values sur cessions d'actifs	-46 316	-53 064
+ Variation des impôts différés	-79 206	-71 056
+ Reprise des amortissements et provisions	-21 539	-206 444
Capacité d'autofinancement	4 993 423	4 338 807
- Variation des stocks	-638 979	328 712
- Variation des Créances clients	-127 312	-58 016
- Variation des Dettes Fournisseurs	-290 422	-622 895
- Variation des autres créances	173 952	-296 692
- Variation des autres dettes	920 856	259 103
- Variation des frais financiers	-6 454	-5 230
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (I)	5 025 064	3 943 789
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	-75 000	0
- Acquisition d'immobilisations corporelles	-1 124 424	-2 023 248
- Acquisition d'immobilisations financières	-154 708	-314 727
+ Produits de cession des actifs immobilisés	635 481	460 371
+ Cession/remboursement des actifs financiers	0	288 668
+ Variation des dettes s/immobilisations	-14 019	-35 478
Trésor.nette / acquisitions & cessions de filiales	0	0
FLUX DE TRESORERIE S/INVESTISSEMENTS (II)	-732 670	-1 624 413
+/- Variation des capitaux propres (capital & apports)		
+ Emprunts souscrits	0	1 582 072
- Emprunts remboursés	-4 004 841	-3 611 174
+ Autres dettes financières souscrites	1 936	
+/- Subventions d'investissements	0	0
+/- Variation des autres dettes financières	0	0
- Distribution de dividendes/résultat hors groupe	-12	-11
FLUX DE TRESORERIE S/FINANCEMENTS (III)	-4 002 918	-2 029 113
VARIATION GLOBALE DE TRESORERIE (I-II+III)	289 475	290 262
TRESORERIE A LA CLOTURE	4 332 638	4 043 163

Commissaire aux comptes

Bertrand CHATIN

45 av L. Carnot

83300 DRAGUIGNAN

SIRET N° 399 411 388 00024

Cabinet Trintignac & Associés
Cours d'Appel d'Aix en Provence

